

**NOUVELLE  
ÉDITION**

 **expat.com**

# DESTINATION **QUÉBEC**

**guide de l'expatrié**

# Sommaire

Édito	P.3
Expat.com	P.4
Le Québec	P.5
Voyager au Québec	P.6
Visas de travail	P.10
Le marché de l'emploi	P.12
Étudier au Québec	P.16
La santé	P.18
Se loger	P.20
Compte en banque	P.22
Les impôts	P.23
Permis de conduire	P.24
Déménager	P.26
Transports	P.28
Communications	P.29
Vie Pratique	P.30
Annexes	P.34



**guide de l'expatrié**

# Édito

Un rêve à la portée tous... si vous êtes prêt à changer de vie et à vous investir dans un projet d'expatriation. La province canadienne attire chaque année des milliers d'immigrants prêts à franchir ce pas. Jeunesse, dynamisme, francophonie, multiculturalisme, les atouts de la Belle Province ne manquent pas.

Une fois sur place, rien n'est joué pour autant ; vous devrez valoriser vos compétences, vous adapter au monde du travail et comprendre les codes sociaux de cette province prête à vous accueillir.

Avec ce guide, nous vous apportons des conseils utiles et concrets pour tenter l'aventure québécoise, depuis les démarches administratives pour obtenir un visa de travail en passant par l'ouverture d'un compte bancaire. Vous aurez toutes les clés pour mener à bien votre projet d'expatriation.

Bonne lecture, et bonne préparation !

**Projet réalisé par Expat.com**

**Rédaction et contenu rédactionnel : Expat.com**

**Conception graphique, illustrations et réalisation : Garnements!**

**Crédits photos : Benjamin Malassingne • Wikipédia  
Freepik • Shutterstock**

**Mise en garde et mentions légales p. 33**



# expat.com

Le réseau social des expatriés



Dédié à l'expatriation, Expat.com est le plus vaste réseau d'entraide pour les expatriés. Il fournit gratuitement informations et conseils à celles et ceux qui vivent ou souhaitent vivre à l'étranger.

Véritable plate-forme de communication multilingue, sa mission première est de partager une vision pragmatique de la vie à l'étranger à travers des forums, des annuaires de blogs d'expatriés et des guides sur l'expatriation. Un site pour tous, où tout le monde peut apporter sa contribution et partager son expérience.



Fait par les expatriés, pour les expatriés et fort d'une communauté active en pleine expansion, Expat.com est le réseau d'expatriés le plus complet sur le web !

# Le Québec

Situé au nord-est de l'Amérique du Nord, le Québec est la plus vaste des provinces canadiennes.

Sa superficie équivaut à celles de l'Espagne, du Portugal, de la France, de la Belgique, de la Suisse et de l'Allemagne réunis.

Le Québec est une province qui dispose de son propre gouvernement à la tête duquel est nommé un Premier ministre. Le parlement est installé dans la ville de Québec, capitale provinciale. À défaut d'être indépendants, les Québécois forment désormais une

**Le Québec accueille, chaque année, plus de 49 000 immigrants venant d'une centaine de pays, dont 4 500 Français.**

Vu l'immensité de son territoire, le Québec est relativement peu peuplé (5 habitants au km<sup>2</sup>). La majeure partie de ses habitants vit dans le Sud, soit dans la vallée fertile du fleuve Saint-Laurent.

On y trouve, notamment, des Amérindiens et des Inuits qui habitent dans une cinquantaine de villages qui constellent l'ensemble du territoire.

La langue majoritaire est le français, on parle également l'anglais et plusieurs langues autochtones (Algonquin, Inuktitut, etc.).

nation reconnue comme telle par les autorités canadiennes depuis 2016.

La société québécoise est profondément pacifiste et égalitaire. L'immigration vers la province est largement encouragée par le gouvernement du Québec au profit de nouveaux arrivants, jeunes et diplômés. Tout le monde a sa place dans la société québécoise, jeune, dynamique, multiculturelle et ouverte sur le monde.

## Population :

8,3 millions  
d'habitants

## Superficie :

1,6 million  
de km<sup>2</sup>

## Capitale :

Québec

## Langues :

français 95%  
(parlé et compris)  
anglais 8,3%

## Chef du gouvernement :

Le Premier ministre  
Justin Trudeau

## Premier ministre du Québec :

Philippe Couillard

## Monnaie :

Le dollar canadien  
1 € +/- 1,43 \$ CA

# Voyager au Québec

Quelles formalités pour se rendre au Québec ?  
Passeport, visa, carte d'identité ?

Si vous allez au Québec pour une durée allant jusqu'à 6 mois, une autorisation de voyage électronique (AVE) est indispensable pour les ressortissants d'une cinquantaine de pays, ainsi qu'un passeport valide jusqu'à j+1 après la date de retour.

Pour obtenir la liste de ces pays, reportez-vous à l'**annexe A** à la fin du guide. Si votre pays ne figure pas sur cette liste, vous devez effectuer une demande de visa de résident temporaire, aussi appelé visa de visiteur, auprès de l'ambassade ou du consulat du Canada de votre région.

## Visite touristique

Pour visiter le Québec en tant que touriste, même si n'avez pas besoin d'un visa, vous devrez être en possession d'une AVE et d'un passeport valide, être en bonne santé et disposer de fonds suffisants pour subvenir à vos besoins pendant toute la durée de votre visite (variant en fonction de la durée). Vous devez aussi pouvoir montrer un billet d'avion retour ou à défaut l'argent permettant de l'acheter. Sachez que les agents de l'immigration peuvent désormais fouiller vos emails et réseaux sociaux s'ils ont des doutes sur votre intention de regagner votre pays à la fin de votre séjour.



## Visite familiale

Si vos enfants ou petits-enfants sont résidents permanents au Québec, vous pouvez faire une demande de visa de parents ou de grands-parents, aussi appelé « super visa », en ligne ou par demande papier. Vous pourrez ainsi résider au Québec pendant une période maximale de 10 ans, pour des séjours n'excédant pas 24 mois lors de la première visite, sans devoir renouveler votre statut de visiteur, à condition de pouvoir prouver que votre enfant ou petit enfant a atteint un seuil de revenu minimal et que ce dernier présente un engagement de soutien financier par écrit. Il s'agit donc d'un visa à entrée multiple. Notez que vous ne pouvez inclure de personne à charge lors de la présentation de votre demande de « super visa ». Il se peut qu'on vous demande une AVE si vous revenez au Canada avec un « super visa » issu avant 2016, sinon l'AVE sera incluse dans tout nouveau « super visa ». Sachez qu'il est obligatoire de souscrire une assurance privée vous couvrant à chaque visite; un examen médical peut être requis lors de l'examen du dossier.



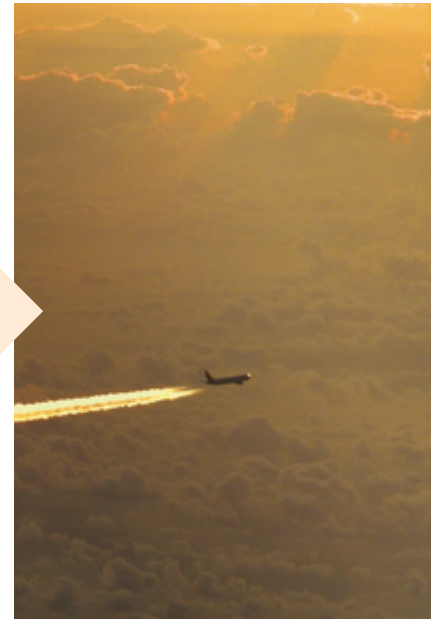
## Visite d'affaires

Pour vous rendre au Québec en tant que visiteur d'affaires, vérifiez au préalable si vous avez besoin d'une AVE ou d'un visa de résident temporaire. Vous serez admis dans la province pour une durée allant de quelques jours à quelques semaines en fonction des objectifs de votre visite. Vous devrez prouver à l'immigration que vous avez l'intention de retourner dans votre pays d'origine sous moins de six mois suivant votre arrivée au Canada et que vous n'avez aucune intention d'y travailler. Attention si vous prévoyez d'effectuer des activités de direction, de gestion, de production ou techniques, et s'il est envisageable que vous restiez plus de 6 mois ; vous devez faire une demande de permis de travail. Vous devez également être en possession de fonds suffisants pour subvenir à vos besoins pendant la durée de votre visite.

## Prolonger votre séjour

Vous pouvez présenter une demande de prolongation de votre séjour au moins 30 jours avant l'expiration de votre statut de visiteur. Ceci est également possible si vous souhaitez étudier ou travailler plus longtemps au Québec, changer de type de permis ou modifier les conditions de votre permis.

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne ou sur papier. Des frais de 100 \$ CA (l'équivalent de 70 EUR) s'appliquent à votre demande. Le délai des procédures est variable. Entre temps, vous disposerez d'un statut implicite : vous serez considéré comme résident temporaire jusqu'à ce que votre demande soit traitée. Vous pourrez vous renseigner sur le statut de votre demande en contactant le Téléc centre du CIC au 1-888-242-2100.



## Bon à savoir

Depuis décembre 2013, les ressortissants de certains pays doivent également fournir leurs données biométriques (relevé des empreintes digitales et photo) pour toute demande de résidence temporaire.

## Liens utiles

### Citoyenneté et Immigration Canada

Informations générales : [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

Liste des pays et territoires dont les citoyens doivent fournir leurs données biométriques : [www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp)

# Visas de travail - 1<sup>ère</sup> partie

Comment faire pour travailler au Québec ?  
Quel visa faut-il demander ?

Le Québec est une terre d'immigration et le gouvernement québécois cherche à attirer chaque année une main d'œuvre qualifiée et francophone vers la province. Plusieurs possibilités s'offrent à vous si vous voulez vous y installer.

## Le visa de résident permanent

Le visa de résident permanent au Québec permet l'installation dans la province pour une durée illimitée. Il autorise l'emploi sans restriction et garantit à ses titulaires les mêmes droits qu'aux ressortissants québécois en ce qui concerne la santé, les prestations sociales, l'éducation et l'emploi.

Il n'autorise cependant pas le droit de vote et ne permet pas d'occuper un emploi qui requiert une autorisation de sécurité de haut niveau ou de demeurer au Canada si vous êtes reconnu coupable d'un acte criminel grave.

Pour travailler au Québec, vous devez avant toute autre démarche demander votre Numéro d'Assurance Sociale (NAS), numéro personnel d'identification indispensable pour trouver un emploi, ouvrir un compte en banque ou vous enregistrer auprès de l'administration fiscale.

Vous ne pouvez pas demander votre NAS en dehors du Canada. Pour obtenir celui-ci, vous devez vous rendre auprès du Centre Service Canada de votre localité muni du formulaire de demande (téléchargeable en ligne à l'adresse [www.servicecanada.gc.ca/cgi-bin/search/eforms](http://www.servicecanada.gc.ca/cgi-bin/search/eforms)). On vous communiquera alors votre numéro NAS directement au guichet, puis vous recevrez votre carte définitive par voie postale en quelques semaines. La démarche est gratuite. Pour plus d'informations sur le NAS et la procédure d'obtention, consultez [www.canada.ca](http://www.canada.ca)

**La procédure d'obtention d'un visa de résident permanent est triple :**

### 1 - EPI

Vérifiez votre éligibilité en passant l'Évaluation Préliminaire d'Immigration (EPI). Suivant un barème prenant en compte votre âge, vos qualifications, votre expérience professionnelle et vos

connaissances de l'anglais et du français, on évaluera vos chances d'être qualifié par le Québec. En mars 2017, une nouvelle grille de distribution des points a été publiée. Si l'évaluation est favorable, vous pourrez procéder à la demande du Certificat de Sélection du Québec (CSQ), prochaine étape vers le visa de résident permanent. Pour passer l'Évaluation Préliminaire d'Immigration en ligne, rendez-vous à l'adresse :

[www.form.services.micc.gouv.qc.ca](http://www.form.services.micc.gouv.qc.ca)

### 2 - CSQ

Le Québec est la seule province canadienne à pouvoir sélectionner ses immigrants selon ses propres critères. À cette fin, elle délivre aux candidats éligibles un Certificat de Sélection du Québec (CSQ), deuxième étape vers l'obtention du visa de résident permanent. Pour faire une demande de CSQ, téléchargez le formulaire sur le site d'Immigration Québec



et joignez-y un CV, les copies de tous vos diplômes certifiées conformes, relevés de notes ou certificats scolaires classés et agrafés par ordre décroissant (excepté ceux du primaire), les tests de langue en français et/ou en anglais, vos attestations d'emploi ou de stage ainsi que les copies de vos visas si vous avez déjà travaillé à l'étranger.

Des frais de 779 \$ CA s'appliquent pour le candidat, 167 \$ CA pour le conjoint et chaque enfant. Une fois le dossier complété, envoyez-le au bureau d'Immigration du Québec couvrant votre zone géographique. Pour obtenir l'adresse du bureau d'Immigration du Québec dont vous dépendez, consultez le site d'Immigration Québec à l'adresse :

[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/index.html](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/index.html).

Une fois votre dossier traité, (environ 6 mois de traitement), on enverra par courrier votre VSQ. S'il vous manque quelques points, on vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous pour l'entretien final avec un conseiller de l'Immigration québécoise qui prendra la décision de vous attribuer ou non le C.S.Q.

### 3 - VISA permanent

Après la sélection par le Québec, vous devrez passer l'ultime étape du processus d'immigration, celle de l'admission par le gouvernement fédéral canadien. C'est à ce stade que vous demanderez votre visa de résident permanent.

Vous joindrez à votre demande de visa votre CSQ (valable 1 an à partir de sa date d'émission) ainsi que les documents annexes tels que les attestations médicales, un extrait de casier judiciaire et le paiement des frais de 550 \$ CA. Des frais additionnels de 490 \$ CA s'appliquent pour l'obtention du statut de résident permanent au Canada.

Lorsque toutes ces démarches sont effectuées, et sur acceptation du gouvernement fédéral canadien, vous pouvez faire apposer le visa sur votre

passport directement auprès de l'ambassade du Canada de votre région ou l'envoyer par courrier ; l'ambassade vous le retournera par voie postale. Comptez également 6 mois de délai comme le CSQ.

#### **Une fois le statut de résident permanent obtenu,**

vous devez faire une demande de carte de résident permanent. Celle-ci, valable 5 ans, est une pièce d'identité à part entière. Il suffit de déposer une demande auprès du centre de traitement des demandes de Sydney en Nouvelle-Écosse (Bureau de réception centralisée des demandes - 49, rue Dorchester - Sydney (Nouvelle-Écosse) - B1P 5Z2 Canada). Joignez au formulaire de demande (que vous pourrez télécharger sur le site de Citoyenneté et Immigration Canada) les documents suivants: une pièce d'identité (copie du passeport), la confirmation de votre résidence permanente ou une copie de votre fiche de droit à l'établissement au Québec ou une photocopie de votre permis de conduire provincial et deux photocopies type passeport. Des frais de 50 \$ CA s'appliquent.

**Pour plus d'informations, reportez-vous au site de Citoyenneté et Immigration Canada à l'adresse :**

[www.cic.gc.ca/francais/information/frais/bareme.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/information/frais/bareme.asp)



# Visas de travail - 2<sup>de</sup> partie

## Le permis de travail temporaire

Pour demander un visa de travail temporaire au Québec, vous devez au préalable décrocher un contrat de travail dans la province. Pour ne pas concurrencer les Canadiens sur le marché de l'emploi local, le DRH de l'entreprise qui souhaite vous embaucher doit faire certifier l'offre d'emploi auprès du ministère des Ressources Humaines du Canada. L'évaluation de l'offre d'emploi (appelée EIMT) est payante, elle coûte environ 1 000 \$ CA et la compagnie qui souhaite vous employer devra faire paraître l'offre d'emploi sur le site Internet d'Emploi Québec afin que des travailleurs locaux puissent éventuellement se manifester.

Parallèlement, le candidat étranger devra procéder à une demande de Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) auprès du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Des frais de 194 \$ CA s'appliquent pour la demande de CAQ. Une fois votre CAQ obtenu, vous devez envoyer votre demande de visa de travail par voie postale au bureau fédéral de Vegreville en Alberta. Si vous êtes déjà au Québec, vous pourrez l'obtenir directement auprès du bureau de l'immigration lors de votre arrivée sur le territoire canadien.

Les frais de visa seront réglés directement à l'aéroport ou à l'ambassade suivant les cas. Pour en savoir plus sur les permis de travail temporaire, consultez le site du gouvernement du Québec à l'adresse [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/index.html](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/index.html).



### Bon à savoir

Il arrive parfois qu'un visa ne soit pas nécessaire pour travailler au Québec. Certaines professions ne sont pas soumises à visa (athlètes, journalistes etc.). La liste des professions exemptées de visa est disponible à l'adresse [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca).

Si le candidat a moins de 36 ans, il est éligible au visa Jeune Professionnel. C'est un visa fermé de 2 ans maximum faisant partie du programme EIC (Expérience Internationale Canada). Les conditions sont simples : l'employeur est exempté de l'EIMT et doit soumettre son offre au guichet emploi et de payer des frais réduits de 250 \$ CA. Il communique le numéro d'offre au candidat qui devra la renseigner lors de son dossier. 2 300 visas sont disponibles chaque année pour les Français. Le détenteur d'un visa Jeune Professionnel peut profiter de la RAMQ, la sécurité sociale canadienne.

### Liens utiles

**Immigration Québec**

**Emploi temporaire au Québec :**

[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

**Citoyenneté et Immigration Canada :**

[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

# Le PVT : Programme Vacances Travail

Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Taïwan et d'Ukraine peuvent aussi participer au programme.

Afin de constituer votre dossier de demande, vous devez fournir les documents suivants : le document de renseignement sur la famille, une photocopie du passeport et de tous vos visas, un CV et une photo numérique. Si vous avez vécu plus de six mois dans un pays étranger, il vous sera demandé de fournir un certificat de police du pays en question. L'attestation financière certifiant que pourrez subvenir à vos besoins à hauteur de 2 500 \$ CA pour les trois premiers mois n'est plus obligatoire pour l'obtention du visa, en revanche il vous la faudra à votre arrivée à la douane. Les délais de traitement sont variables de 3 à 8 semaines (plus si vous avez des documents facultatifs à fournir) et les frais de 226 \$ CA.

Si vous souhaitez travailler dans le milieu hospitalier ou éducatif et si vous avez une double nationalité, une visite médicale peut être exigée. Il faudra la passer auprès d'un médecin agréé par le gouvernement canadien et soumettre en ligne un document récapitulatif de cette visite. C'est un médecin qui communiquera vos résultats directement au gouvernement.

Si votre demande est acceptée, présentez la lettre d'introduction aux services de l'immigration dès l'arrivée au Canada, ainsi que l'attestation d'assurance maladie-hospitalisation et rapatriement de 24 mois, que vous devez obligatoirement souscrire avant le départ.



Le PVT est un visa temporaire et ouvert qui offre la possibilité aux Français âgés de 18 à 35 ans de travailler sur le territoire canadien. Ce programme dépend d'Expérience Internationale Canada (EIC) et permet à tous d'acquérir une expérience professionnelle au Canada. Notez qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une offre d'emploi pour bénéficier de ce programme.

Pour faire une demande, vous devez attendre le moment d'ouverture des visas par le gouvernement canadien, généralement fin novembre. Depuis novembre 2014, la durée du PVT Canada est de 24 mois. Les candidats en provenance d'Allemagne, Australie, Belgique, Chili, Corée, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Hong Kong,

## Liens utiles

### Citoyenneté et Immigration Canada :

[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

### Ambassades du Canada :

[voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca)

### Déterminer son accessibilité :

[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

# Le marché de l'emploi - 1<sup>ère</sup> partie

Comment chercher un emploi au Québec ?  
Quels sont les secteurs qui recrutent ?

Le Québec dispose d'un marché du travail fluide et la main d'œuvre francophone, jeune et qualifiée est particulièrement demandée dans des domaines variés comme l'informatique et les nouvelles technologies, la traduction ou la restauration et cuisine ainsi que l'hôtellerie.

Sur le plan géographique, Montréal et Québec attirent beaucoup d'immigrants en offrant de nombreuses opportunités professionnelles. Hors des agglomérations et des principaux bassins de population, les « régions » québécoises ont également besoin de cette main d'œuvre étrangère qualifiée et proposent parfois des conditions très favorables aux nouveaux résidents. Certaines offrent même les services d'un conseiller en immigration qui se chargera de vous accompagner personnellement dans toutes vos démarches, y compris pour trouver une crèche ou une école pour vos enfants.

Au Québec, la durée légale du travail est de 40 h par semaine environ, les heures supplémentaires sont autorisées et largement répandues. Le salarié cumule 1 jour de congé par mois, capitalisables lors de la première année d'embauche, 2 semaines entre un à 5 ans et enfin 3 semaines après 5 années en poste au sein d'une même entreprise. L'employé dispose également d'un certain nombre de jours de maladie par an, convenu avec l'employeur lors de l'embauche.

Dans la province, le contrat de travail n'est pas obligatoire et est peu répandu. On embauche rapidement au Québec, mais on licencie également très rapidement. On pourra exiger une période d'essai de quelques semaines à plusieurs mois.

## Important

Certaines professions sont réglementées et gérées par des ordres professionnels qui ne reconnaîtront peut-être pas vos diplômes ou votre formation, comme c'est le cas pour les professions médicales ou dans l'enseignement, les avocats, les traducteurs et bien d'autres. Il faudra alors demander une

autorisation d'exercer en passant devant une commission représentée par des professionnels du métier.

**Liste des professions soumises à un ordre professionnel :** voir l'annexe B à la fin du guide.

## Liens utiles

**Commission des Normes du Travail :**

[www.cnt.gouv.qc.ca](http://www.cnt.gouv.qc.ca)

**Immigration Québec :**

[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

# Trouver un emploi depuis l'étranger

Pour obtenir un permis de travail au Québec en dehors du cadre d'un PVT ou d'un visa de résident permanent, il est impératif de décrocher un contrat depuis l'étranger. Vous pouvez passer par le biais du visa Jeune Professionnel ou par un VIE. Si vous ne remplissez pas les conditions, cela reste difficile mais vous pouvez consulter les sites Internet classiques tels que celui de l'E.E.I. (Espace Emploi International), des chambres de commerce et d'industrie ainsi que les missions économiques de votre pays implantées au Québec. N'hésitez pas à déposer votre CV en ligne auprès des cabinets de recrutement spécialisés ainsi que sur les sites Internet plus traditionnels.

## Une fois sur place

Une fois vos autorisations de travail pour le Québec en poche, vous pouvez vous lancer dans votre recherche d'emploi. Certains consulats proposent également des aides à la recherche d'emploi. Des conseillers vous aideront dans la préparation de votre dossier de candidature, la rédaction de votre CV ou vous proposeront de faire régulièrement le point sur les démarches entreprises. Pour les ressortissants français, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) est à disposition des personnes en recherche d'emploi. Il faut savoir que la meilleure façon de décrocher un emploi reste le « réseautage ». En effet, 20 % des offres d'emploi au Québec sont diffusées dans la presse ou sur Internet. Les 80 % des offres restantes passent par le bouche-à-oreille, les candidatures spontanées ou le démarchage direct auprès des entreprises.

Développez votre réseau en faisant part de votre situation auprès de vos amis et de vos voisins; n'hésitez pas à laisser vos coordonnées dès que vous en aurez l'opportunité. Il est dans les coutumes d'utiliser LinkedIn pour étoffer son réseau. Si un employeur est intéressé, il n'hésitera pas à vous rappeler. En ce qui concerne votre CV, adaptez-le aux normes québécoises, demandez une évaluation comparative des études effectuées hors Québec auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles ou essayez de faire concorder votre parcours scolaire et universitaire aux standards québécois.

## Liens utiles

**Emploi Québec**  
Guide pratique de recherche  
d'emploi, aide à la rédaction  
de CV et offres d'emploi :  
[www.emploi.quebec.gouv.qc.ca](http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca)

**Expat.com - Emploi :**  
[www.expats.com](http://www.expats.com)

**Kijiji – Offres d'emploi :**  
[www.kijiji.ca](http://www.kijiji.ca)

**Jobboom – Offres d'emploi :**  
[www.jobboom.com](http://www.jobboom.com)

**Monster – Offres d'emploi :**  
[recherche.monster.ca](http://recherche.monster.ca)

**Pôle Emploi - Offres d'emploi :**  
[www.pole-emploi-international.fr](http://www.pole-emploi-international.fr)

**Immigration Québec**  
**Équivalence de diplômes :**  
[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

## Faire un stage

Le gouvernement québécois propose plusieurs mesures aux immigrants pour les aider à intégrer le marché du travail. Toutefois, certaines initiatives s'adressent spécifiquement aux jeunes, compte tenu du taux de chômage des jeunes issus de certaines communautés ou minorités visibles.

Le visa Stage Coop est un visa fermé faisant partie du programme EIC (comme le visa Jeune Professionnel et PVT) il est destiné aux étudiants jusqu'à 36 ans. Le candidat a besoin d'une offre de stage de son futur employeur, de créer un profil sur la plateforme et de payer les frais réduits de 230 \$ CA. L'employeur devra lui aussi créer un profil et payer les frais de 126 \$ CA. Il existe un quota de 4 800 visas Stage Coop pour les Français.

Le programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), proposé conjointement par Emploi Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) et Investissement Québec vise à soutenir le recrutement de personnes vivant leur première expérience professionnelle en Amérique du Nord. Ceci permet de faciliter leur intégration au marché du travail en fonction de leurs compétences. Vous y serez peut-être éligible si vous avez obtenu la résidence permanente au Québec depuis moins de cinq ans, ou si vous n'avez aucune expérience professionnelle dans le pays.

Le programme Interconnexion mis sur pied par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, avec la collaboration d'Emploi Québec, a pour objectif de mettre en relation des entreprises montréalaises avec des résidents permanents qui sont à la recherche d'un emploi. Ces derniers ont la possibilité d'effectuer un stage non rémunéré d'une durée maximale de quatre semaines en entreprise.



### Liens utiles

#### Guichet Emplois :

[www.emploiquebec.gouv.qc.ca](http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca)

#### Interconnexion – Offres de stage :

[acclr.ccomm.ca](http://acclr.ccomm.ca)

#### Office franco-québécois

pour la jeunesse : [www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)



**expat.com**

Le réseau social des expatriés

*Des questions sur votre expatriation ?*

*Posez-les sur le forum Québec et échangez avec d'autres expatriés !*

**Découvrir le forum**



# Étudier au Québec

Quelles sont les démarches ?

Faut-il un visa ?

**Les universités du Québec font partie des plus cotées d'Amérique du Nord.** De nombreux cursus sont disponibles, en français comme en anglais dans une atmosphère étudiante agréable et multiculturelle. Le Québec dispose également d'écoles techniques et de commerce et de plusieurs universités en « région ». Pour pouvoir y étudier, choisissez un programme d'études dans un établissement d'enseignement supérieur et faites-lui parvenir une demande d'admission dûment remplie en adressant toutes les pièces justificatives exigées et le paiement des frais s'il y a lieu.

Après examen de votre dossier scolaire, vous recevrez de l'établissement, une lettre d'admission. Vous devez ensuite procéder à votre demande de Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) pour études auprès du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en joignant vos preuves de ressources ou de fonds suffisants pour couvrir vos frais durant votre séjour d'étude.

**Vous devez aussi faire une demande de visa pour études auprès de l'ambassade ou du consulat du Canada de votre pays.** Un formulaire d'examen médical vous sera envoyé et, une fois au Québec, prenez rendez-vous avec un médecin agréé (une liste vous sera fournie) muni de ce formulaire pour procéder à l'examen médical obligatoire.

Des bourses d'études sont disponibles pour les étudiants étrangers. Pour plus d'informations, consultez votre école ou université pour connaître les éventuels partenariats ou programmes d'échanges avec le Québec; consultez le site Internet de l'école ou de l'université sélectionnée à la rubrique « étudiants étrangers ». Consultez également les offres de bourses disponibles sur le site Internet de l'ambassade du Canada de votre pays.

Il est intéressant de noter que le Canada est très ouvert aux adultes qui souhaitent se former ou se réorienter par le biais d'une formation continue. Elles s'exercent au sein des CEGEPs, ce sont des formations de 6 à 15 mois à temps plein ou temps partiel en fin de journée, donnant droit à des certifications ou des diplômes (type AEC ou DEP). Les candidats souhaitant en bénéficier doivent se soumettre au CAQ. Au terme de vos études, vous serez éligible à un visa post-études ouvert de la même durée que le visa d'études original.



## Liens utiles

**Citoyenneté et Immigration Canada – Quel permis correspond à mon profil :**  
[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

**Immigration Québec Étudier au Québec :**  
[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

**Éducation Internationale :**  
[www.international.gc.ca](http://www.international.gc.ca)

**Immigration Québec Demande de CAQ pour étude :**  
[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

**Université de Montréal :**  
[www.umontreal.ca](http://www.umontreal.ca)

**Université de l'UQÀM :**  
[www.uqam.ca](http://www.uqam.ca)

**Université de McGill :**  
[www.mcgill.ca](http://www.mcgill.ca)

**Université Concordia :**  
[www.concordia.ca](http://www.concordia.ca)

**Lycées français de Montréal et de Québec :**  
[www.stanislas.qc.ca](http://www.stanislas.qc.ca)

**Fédération des cégeps :**  
[www.fedcegeps.qc.ca](http://www.fedcegeps.qc.ca)



## Étudier et travailler

En tant qu'étudiant au Québec, vous pouvez aussi travailler sur le campus sans permis tout en étudiant. Vous devez, soit être inscrit comme étudiant à plein-temps dans un établissement d'enseignement post-secondaire public, soit être inscrit comme étudiant à plein-temps dans un établissement d'enseignement post-secondaire privé fonctionnant selon le même régime qu'un établissement public, et qui reçoit au moins 50 % de son financement de subventions du gouvernement, ou être inscrit comme étudiant à plein-temps dans un établissement canadien privé autorisé par statut provincial à conférer des diplômes, et détenir un permis d'études valide.

Pour avoir droit à un emploi hors campus, vous devez être inscrit comme étudiant à plein-temps dans un établissement post-secondaire participant financé par le gouvernement ou un établissement privé admissible. Notez que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, le permis de travail n'est pas nécessaire pour être autorisé à travailler hors campus. Votre permis d'études vous permettra de travailler jusqu'à 20 heures par semaine durant la période des études régulières et à plein temps pendant les congés scolaires et la semaine de relâche.



Intéressé(e) ? Cliquez sur cette page pour nous contacter.

**guide de l'expatrié**



# La santé

## Comment fonctionne le système de protection sociale au Québec ? Faut-il prendre une mutuelle ?

En arrivant au Québec, vous devez vous rendre à la Régie Assurance Maladie du Québec (RAMQ) pour demander votre carte d'assurance maladie, la « carte soleil », donnant accès aux services de santé couverts dans le cadre du régime d'assurance maladie. Elle est accessible aux résidents permanents et aux titulaires d'un permis de travail fermé (donc pas pour les PVT) ou d'études à condition qu'ils résident au Québec plus de 183 jours dans l'année. Cette carte vous assure la gratuité des soins dans les établissements conventionnés et permet la délivrance des médicaments admissibles dans le cadre du régime public d'assurance médicaments. Pour obtenir un formulaire d'inscription, allez dans un bureau de la régie. On vous demandera de fournir certains documents : votre carte de résident permanent ou tout autre justificatif émis par les autorités canadiennes d'immigration, votre certificat de sélection du Québec.

Si vous êtes originaire du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Grèce, du Luxembourg, de la Norvège, du Portugal ou de la Suède, vous fournirez en plus

une attestation d'affiliation dans le système de santé public de l'un de ces pays. Demandez le formulaire SE-401-Q- 207 « attestation relative à la totalisation des périodes d'assurance maladie maternité » auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie avant votre départ ; vous éviterez ainsi la période de carence de 3 mois avant la prise en charge par le Québec.

Sur présentation de ces documents, vous recevrez une lettre concernant les informations liées à votre prise en charge par la RAMQ ainsi que la date de prise en charge. Vous obtiendrez ensuite votre carte soleil. Assurez-vous de toujours avoir votre carte sur vous, de ne la prêter à personne et de ne pas la perdre. Vous pourriez perdre les avantages qu'elle vous procure si vous la prêtez à qui que ce soit. Des accusations criminelles peuvent également être portées contre vous et vous courez le risque d'être expulsé du Canada. En cas de perte, vous pourriez être appelé à payer des frais de remplacement. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le ministère de la Santé du Québec.

## Attention

Vous perdez vos droits si vous êtes absent du Canada pour une durée supérieure à 183 jours. Certains soins ne sont pas pris en charge (soins dentaires, orthopédiques...). Une complémentaire santé ou une assurance privée est fortement conseillée. La plupart des employeurs fournissent des complémentaires santé. Vérifiez si votre entreprise est affiliée à une mutuelle. Vous serez obligé d'y souscrire sous peine de devoir rembourser la RAMQ. Vous devez néanmoins souscrire une assurance privée si vous êtes touriste ou en PVT au Québec.

## Bon à savoir

Beaucoup de particuliers recourent à l'assurance privée au Québec car les délais de prise en charge dans le système public sont parfois très longs. Où se faire soigner ? Par un médecin de famille, dans un Centre Local de Services Communautaires (CLSC), aux cliniques médicales, aux urgences ou par consultation médicale par téléphone (Info-Santé au 811 disponible 24h/24).

## Liens utiles

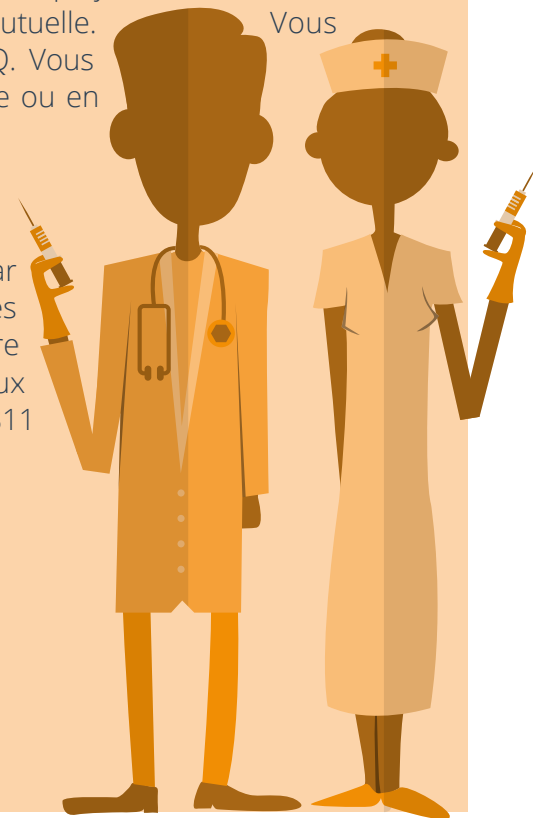
**Régie Assurance Maladie du Québec - R.A.M.Q. :**

[www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)

**Ministère de la santé du Québec**

**Infos sur la carte d'assurance maladie :**

[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)



Le réseau social des expatriés



*Préparez et vivez sereinement votre expatriation au Québec grâce aux conseils des expatriés*

**Rejoindre la communauté**



# | Se loger

## | Comment trouver un logement au Québec ?

Au Québec, le prix des logements reste très abordable comparé aux tarifs pratiqués dans les métropoles européennes. Il existe néanmoins des disparités locales, certains quartiers étant plus prisés que d'autres comme le Plateau Mont-Royal. Toutefois, depuis quelques années, les loyers subissent une augmentation régulière.

À Montréal, les contrats de location, d'une durée d'un an, débutent en général le 1<sup>er</sup> juillet et se terminent le 30 juin : pour avoir encore du choix, commencez vos recherches avant le 1<sup>er</sup> juillet.

Pour trouver un logement, reportez-vous aux annonces immobilières dans la presse gratuite

ou traditionnelle, utilisez Internet, sillonnez les quartiers que vous aurez ciblés, vous trouverez des affichettes sur les portes avec le type de logement et le numéro à joindre. Vous pourrez soit louer ou sous-louer un appartement ou opter pour une colocation, très répandue au Québec.

Il existe différentes classifications de logement au Québec : pour un appartement, on mentionne d'abord le nombre de pièces, incluant d'abord la cuisine, suivi d'un « ½ » correspondant à la salle de bains. Un 3½ par exemple correspond à un deux pièces avec une salle de bains et cuisine. Il n'y a pas d'état des lieux en général et aucun dépôt de garantie n'est exigé. Il est néanmoins d'usage de



repeindre les murs avant de quitter un logement.

Sachez qu'un bail vous engage pour toute sa durée. Si vous devez quitter votre logement avant la fin du bail, vous pourrez sous-louer votre appartement avec l'accord du propriétaire mais en cas d'impayé du sous-locataire, vous serez légalement responsable du bail : c'est pourquoi il est préférable de transférer votre bail à une tierce personne.

L'eau est gratuite à Montréal, l'électricité et le gaz seront à votre charge. Vous trouverez plus d'informations sur la tarification sur le site officiel de la ville [ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca). Le chauffage est parfois inclus dans le prix du loyer. L'agence Hydro Québec offre un plan annuel permettant d'alléger les factures en hiver. Il est important de savoir que le budget que vous allouez au logement, comprenant le loyer, le chauffage, l'électricité, l'assurance et le téléphone ne doit pas dépasser 30% de votre revenu brut.

En cas de litige avec votre propriétaire, vous pouvez demander une conciliation avec la Régie du Logement qui vous fournira aide, informations et conseils utiles concernant vos droits et obligations.

## Bon à savoir

Ne payez pas votre loyer en espèces sans obtenir de quittance de loyer. En cas d'expulsion ou de litige, vous ne pourriez pas faire valoir vos droits.

## Liens utiles

**Expat.com** : [www.expat.com](http://www.expat.com)

**Kijiji - annonces immobilières - Montréal** : [www.kijiji.ca](http://www.kijiji.ca)

**Easy Roomate - offres de colocation - Québec et Canada** : [ca.easyroommate.com](http://ca.easyroommate.com)

**Logis Québec** : [www.logisquebec.com](http://www.logisquebec.com)

**Régie du Logement** : [www.rdl.gouv.qc.ca](http://www.rdl.gouv.qc.ca)

# Compte en banque

## | Comment ouvrir un compte en banque ?

Pour ouvrir un compte bancaire au Québec vous pouvez initier les démarches à distance, avant votre arrivée, avec certaines banques ou vous rendre, une fois sur place, dans l'agence bancaire de votre choix et remplir un formulaire de demande d'ouverture de compte afin que la banque puisse vous fixer un rendez-vous. Vous pouvez aussi demander un rendez-vous par Internet.

Lors du rendez-vous, on vous demandera votre numéro d'assurance sociale, une pièce d'identité et éventuellement un justificatif de domicile. Sur présentation de ces documents, on vous ouvrira un compte sans difficulté et vous obtiendrez une carte à débit immédiat, « Interac », valable dans les distributeurs automatiques de billets et dans les commerces, ainsi que quelques chèques pré-imprimés. Vous pourrez commander des chèquiers ultérieurement par lots de 50 ou 100 chèques pour environ 30 \$ CA.

La carte de crédit au Québec fonctionne sur le principe d'un crédit que la banque vous alloue et dont le montant à ne pas dépasser est fixé à l'avance. En d'autres termes, la banque vous autorise à vous endetter à hauteur d'une certaine « limite de crédit » sur le compte associé à votre carte (différent de votre compte de dépôt) que vous payez chaque fin de mois et à défaut, la banque vous facture des frais de prêt. Notez que les comptes bancaires sont gratuits pour les étudiants.

En règle générale, les banques refusent de délivrer une carte de crédit aux nouveaux arrivants, le temps qu'ils se constituent un historique de crédit. Celui-ci est un indice qui permet à la banque de vérifier la solvabilité et la capacité de remboursement d'un individu. Après le paiement régulier de vos premières factures et de vos premiers loyers au Québec, vous obtiendrez un historique de crédit satisfaisant et vous

serez en mesure de demander une carte de crédit. Certaines banques acceptent néanmoins d'accorder une carte de crédit aux nouveaux immigrants avec une limite de crédit à condition de bloquer cette même somme sur un compte de dépôt pour éviter les impayés. Quelques banques offrent également, depuis peu, des cartes de crédits sans historique de crédit et sans dépôt de garantie.

## Liens utiles

**Banque Royale – RBC :**  
[www.rbcbanqueroyle.com](http://www.rbcbanqueroyle.com)

**Banque de Montréal :**  
[www.bmo.com](http://www.bmo.com)

**Banque Desjardins :**  
[www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)

**Banque Nationale du Canada :**  
[www.bnc.ca](http://www.bnc.ca)

**Banque Scotia :**  
[www.scotiabank.com](http://www.scotiabank.com)

**HSBC :**  
[www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca)

## Bon à savoir

La carte de débit « Interac » ne permet pas de payer ses achats sur Internet. Si vous l'utilisez dans des distributeurs automatiques de billets autres que ceux de votre réseau, vous paierez des frais forfaitaires de 1 à 3 \$ CA par opération. Votre forfait bancaire vous autorisera un nombre limité d'opérations par carte de débit dans les commerces : au-delà, vous paierez des frais.

Sachez également que certaines banques ne facturent aucun frais pour la maintenance de votre compte si vous laissez en permanence une somme convenue à l'avance. L'usage des chèques est très limité et vous ne pouvez pas les utiliser dans le commerce sauf pour payer votre loyer ou vos factures.

# Les impôts

## Comment déclarer ses impôts ?

L'imposition au Québec est double : au niveau fédéral et provincial. C'est l'Agence du Revenu du Canada qui s'occupe des impôts fédéraux et Revenu Québec qui s'occupe des impôts provinciaux. Les impôts sont prélevés à la source et représentent en moyenne 16 à 25 % des revenus. Si vous travaillez au Québec et que vous y avez vécu plus de 183 jours durant l'année fiscale, vous devrez alors payer vos impôts au Québec. Si vous êtes salarié, votre employeur vous remettra un formulaire « T1 » et un formulaire « T4 » à la fin du mois de février ou au début du mois de mars. La date maximale pour remplir votre déclaration est le 30 avril.

Ces formulaires sont des fiches de synthèse contenant des informations sur les traitements et salaires perçus tout au long de l'année fiscale. Vous devrez vous munir de ces formulaires T1 et T4 afin de pouvoir reporter les bons montants sur votre déclaration d'impôt. Vous pouvez obtenir des abattements d'impôts de toutes sortes, par exemple si vous possédez une épargne retraite (REER), si vous êtes locataire (votre propriétaire est tenu de vous remettre une attestation fiscale) et même vos abonnements de transports en commun peuvent être déduits.

Pour remplir votre déclaration, vous pouvez télécharger des logiciels spécialisés (Impôt Expert ou Impôt Rapide-logiciels payants) qui simplifieront vos démarches. Vous devrez ensuite imprimer les déclarations et les renvoyer par voie postale, comptez un délai de traitement de 4 à 6 semaines. L'envoi de votre déclaration en ligne n'est possible qu'à partir de la deuxième déclaration d'impôt, et les délais de traitement sont réduits à 2 semaines. Vous pourrez néanmoins remplir votre déclaration à la main via les formulaires de déclaration papier que vous trouverez dans les succursales de la banque Desjardins par exemple. Vous pourrez aussi vous faire aider par un comptable agréé afin de remplir votre déclaration et de bénéficier de tous les abattements pour lesquels vous êtes éligible.

Si vous avez payé trop d'impôts, vous recevrez un retour d'impôts, soit du provincial, soit du fédéral, soit des deux vers le mois de mai. En revanche, si vous n'en avez pas assez payé, vous devrez vous acquitter de la totalité du montant exigé. Sous certaines conditions, les frais de transports et médicaux peuvent être remboursés. Pensez à conserver vos tickets.



## Bon à savoir

La TVA au Québec se décompose en deux parties : la TPS et la TVQ. Le taux cumulé est d'environ 13 % sur la plupart des biens. Les prix dans le commerce sont affichés hors-taxes, vous les paierez lors de votre passage en caisse où elles seront appliquées.

## Liens utiles

**Revenu Québec :**  
[www.revenu.gouv.qc.ca](http://www.revenu.gouv.qc.ca)

**Agence de Revenu du Canada :**  
[www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca)

**Impôt Expert – Logiciel pour la déclaration des revenus :**  
[www.impotexpert.ca](http://www.impotexpert.ca)

**Impôt Rapide – Logiciel pour la déclaration des revenus :**  
[impotrapide.intuit.ca](http://impotrapide.intuit.ca)



# Permis de conduire

Mon permis de conduire est-il valide au Québec ?

Si votre permis de conduire est valide, vous pourrez conduire une automobile, une motocyclette ou un cyclomoteur pendant les 6 premiers mois suivant votre arrivée au Québec. Passé ce délai, vous devrez être titulaire d'un permis de conduire québécois. Exception faite des titulaires d'un PVT qui peuvent légalement conduire avec leur permis international toute la durée de leur visa, soit 24 mois. Le permis international est la traduction du permis national et permet de conduire le même type de véhicule que celui indiqué sur votre permis national. Le permis international est gratuit et valable 3 ans. Vous pouvez en faire la demande dans votre pays d'obtention de permis (en France : à la Préfecture).

N'oubliez pas qu'un permis international est uniquement valable en présentation du permis national original.

Les nouveaux immigrants au Québec ont un délai de douze mois pour échanger leur permis de conduire national contre un permis de conduire québécois. Si votre pays a passé une convention avec le Québec sur l'échange de permis de conduire, vous pourrez obtenir un permis de conduire québécois contre votre permis national sans aucun examen. Les pays éligibles sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Corée du Sud, la France, la Grande-Bretagne, le Japon, les Pays-Bas, la Suisse, Taiwan et la Turquie. Si votre pays n'a passé aucune convention relative à l'échange de permis de conduire, vous devrez passer les examens de compétence de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ).

## Bon à savoir

Le permis de conduire au Québec, de format carte de crédit, est une pièce d'identité à part entière. Son renouvellement est obligatoire tous les 8 ans et des frais annuels d'environ 80 \$ CA s'appliquent au titre des droits et contribution d'assurance. L'entretien d'un véhicule au Québec peut s'avérer fastidieux compte tenu du climat et des dégâts occasionnés par le sel de déneigement ou le mauvais état des routes.

Si vous êtes à Montréal, Québec, Gatineau ou Sherbrooke, vous pouvez opter pour le système *Communauto* qui permet, via une centrale de réservation en ligne, de louer un véhicule à moindre frais grâce à un réseau de véhicules disponibles aux quatre coins de ces villes.

## Liens utiles

**S.A.A.Q. – Société de l'assurance Automobile du Québec** : [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

**Permis International (EEE)** : [vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)

**Communauto – Louer une voiture à l'heure**  
[www.communauto.com](http://www.communauto.com)





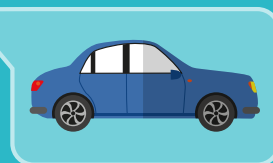
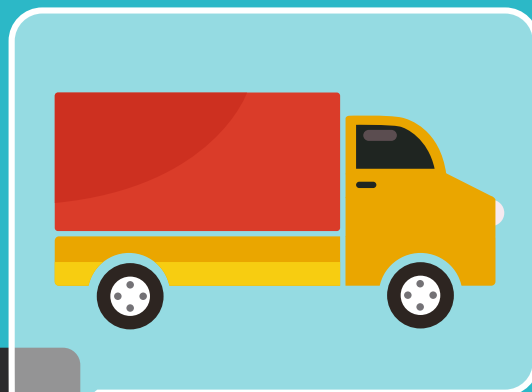
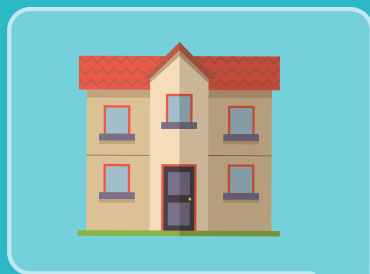
# expat.com

Le réseau social des expatriés

*Besoin d'un professionnel ?*

*Ne cherchez plus : les meilleurs services et entreprises du Québec  
sont dans l'annuaire Expat.com !*

**Consulter l'annuaire**



# Déménager



## Comment faire venir mes affaires ? Faire venir mon animal de compagnie

Avant de déménager vos affaires au Québec, prenez suffisamment de temps pour choisir votre transporteur. C'est une démarche importante à ne pas prendre à la légère. Un conseiller en déménagement pourra éventuellement se déplacer chez vous pour évaluer le volume des affaires à transporter. Vous devrez bien préciser quels sont les objets ou biens qui nécessitent des précautions particulières (emballages spéciaux, conditionnements particuliers, etc.). Spécifiez également ce dont vous vous occuperez vous-même (démontage des meubles, emballage de la vaisselle, etc.). Pour trouver un transporteur ou un déménageur, utilisez Internet, les pages jaunes ou reportez-vous aux liens proposés ci-après.

En ce qui concerne le devis, il doit comporter plusieurs points essentiels à savoir :

- l'adresse de départ – lieu d'enlèvement des biens
- l'adresse d'arrivée au Québec
- le volume

- le type de transport
- les prestations du transporteur
- le prix

Il est courant de faire acheminer ses affaires directement à son nouveau domicile. En revanche, certains transporteurs n'assurent pas la livraison jusque chez les particuliers mais jusqu'à un point de stockage, ce qui implique des frais additionnels pour rapatrier ses affaires vers la destination finale.

Il est important de dresser une liste de ses affaires, la plus exhaustive possible pour pouvoir établir une « déclaration de valeur ». La déclaration de valeur est un document qui permet de fixer, en cas de perte ou de dommage de vos biens, une indemnisation en fonction du préjudice. En remplissant cette déclaration, vous devez préciser la valeur globale de vos biens ainsi que la valeur de certains biens qui pourraient dépasser la limite de valeur par objet.

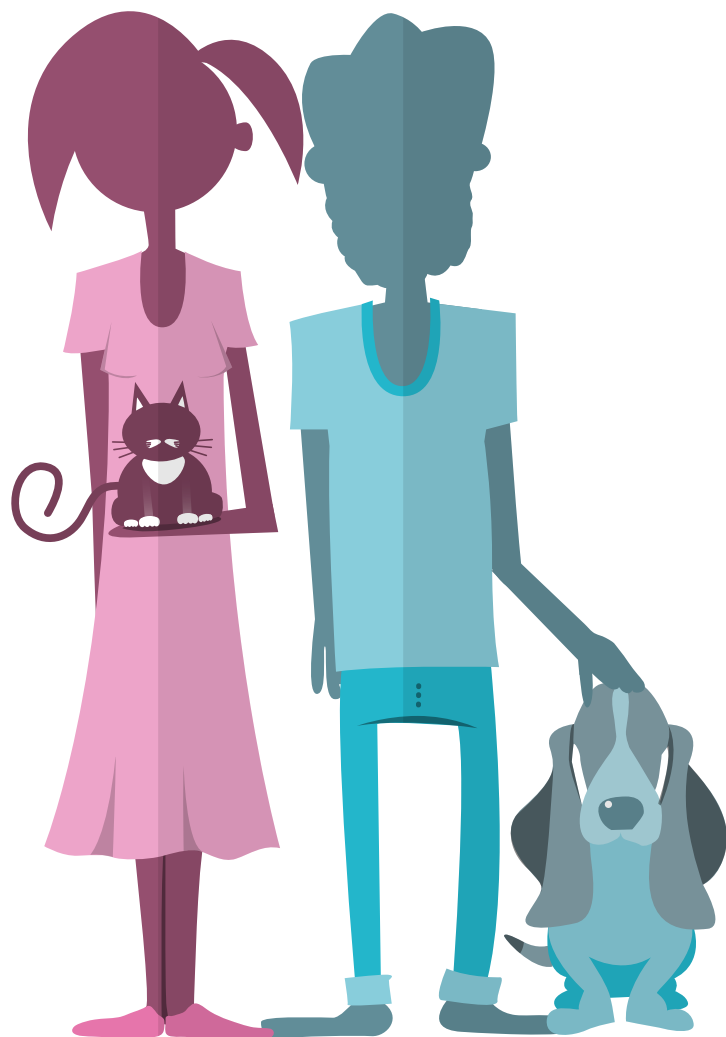
En conséquence, une « assurance dommage » vous sera proposée. Cette assurance permet de couvrir les dommages liés au transport de vos biens pour la valeur que vous aurez indiquée. Un certificat d'assurance vous sera remis par la société de déménagement. Lors du chargement et à la livraison

de vos affaires, vous devrez signer la « lettre de voiture ». Il s'agit des termes du contrat, du mode de transport, du volume transporté, du nom et l'adresse du client et de l'entreprise de transport, etc.

## Emmener votre animal de compagnie

Pour emmener votre animal de compagnie lors de votre immigration au Québec, vérifiez auprès de votre transporteur aérien quelles sont les conditions de transport pour votre animal en fonction de son poids, de sa taille ainsi que la cage dans laquelle vous le transporterez. Le prix du transport est calculé par rapport au poids de l'animal. Les compagnies low cost font voyager votre animal en soute peu importe son poids, tandis que les compagnies nationales proposent de faire voyager votre animal en cabine s'il pèse moins de 6 ou 8kg.

Le chien est l'animal de compagnie le plus couramment importé. Veillez à ce qu'aucune quarantaine ne lui soit imposée. Il faut évidemment satisfaire les exigences en termes d'âge, du pays de provenance ainsi que de race. Votre animal de compagnie devra rester à jeun durant tout le voyage. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est chargée d'établir les exigences relatives à l'importation des animaux dans le cadre du programme national de la santé des animaux. Ces exigences s'appliquent notamment aux animaux qui immigreront de façon permanente au Canada, aux animaux en transit ainsi qu'à ceux qui n'effectuent qu'une visite temporaire. Toutefois, l'agence se réserve le droit de refuser l'entrée à n'importe quel animal à la frontière.



### Bon à savoir

Renseignez-vous au préalable auprès de l'ambassade ou du consulat du Canada sur les déménagements internationaux à destination du pays afin de prendre connaissance de certaines dispositions particulières ou pour obtenir des informations sur les produits interdits, etc.

# Transports

## Voyager à travers le Québec Les moyens disponibles

Le transport ferroviaire et le transport aérien sont les principaux moyens de déplacement dans la province, pour se rendre d'une ville à une autre. Le Québec dispose de quelques 6 645 km de voies ferrées servant non seulement au transport des marchandises mais également des passagers. Le transport inter-régional se fait par la société fédérale VIA Rail Canada. La région de Montréal dispose, quant à elle, d'un réseau de trains de banlieue géré par l'Agence Métropolitaine de Transport.

Pour ce qui est du transport aérien, on trouve deux types de réseaux. Le réseau supérieur et le réseau local comprennent 43 aéroports qui offrent des services réguliers sur une base quotidienne. Trois aéroports sont situés dans les grands centres urbains, sept autres desservent les centres régionaux éloignés tandis que trente-trois autres assurent le service dans les localités enclavées ou éloignées. Trois aéroports internationaux assurent régulièrement le transit de passagers et de marchandises.

La STM (Société des Transports de Montréal) assure la couverture de Montréal ainsi que des agglomérations proches. Le réseau de surface de la STM offre 4 lignes de métro, quelque 170 lignes et seulement une vingtaine la nuit. Pour vous faciliter la tâche, chaque arrêt possède un panneau qui mentionne un numéro de téléphone que vous pouvez composer pour connaître l'heure du prochain bus. D'autres sociétés telles que Greyhound, Orléans Express et Grayline assurent également le transport en commun.

## Covoiturage

Il existe aussi des moyens encore plus économiques de voyager à travers le Québec tels que le covoiturage. Cette méthode permet à une personne seule désirant se rendre en voiture dans une autre ville du Québec de s'inscrire dans un centre de covoiturage. C'est ce centre qui se charge de lui trouver d'autres personnes désirant également se rendre dans cette ville. Cette personne peut alors voyager économiquement moyennant un abonnement annuel et une participation aux frais du conducteur déterminée à l'avance par la compagnie.

### Bon à savoir

Le Québec ville met à la disposition de ses habitants de nombreuses pistes cyclables [https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/loisirs\\_sports/installations\\_sportives/pistes\\_cyclables/index.aspx](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/loisirs_sports/installations_sportives/pistes_cyclables/index.aspx) bien aménagées et sécuritaires. Vous pouvez aussi en profiter, que vous ayez choisi le vélo comme moyen de transport au quotidien, pour faire du sport, ou encore visiter la ville.

### Liens utiles

#### > transports

**Société des Transports de Montréal – STM**  
[www.stm.info](http://www.stm.info)

**Voyage Accessible – Infos sur les services de transport :** [www.accesstotransport.gc.ca](http://www.accesstotransport.gc.ca)

#### > covoiturage

**Amigo Express :**  
[www.amigoexpress.com](http://www.amigoexpress.com)

**Covoiturage.ca :**  
[www.covoiturage.ca](http://www.covoiturage.ca)

**Covoiturage AMT :**  
[www.covoiturage.amt.qc.ca](http://www.covoiturage.amt.qc.ca)

# Communications

## Comment rester en contact avec vos proches ? Les services disponibles

Les services de télécommunications coûtent relativement cher au Québec. Il est conseillé de bien planifier son budget en termes de téléphonie. Les principaux opérateurs de téléphonie au Québec sont Bell, Telus, Telebec, Koodo Mobile, Rogers, Solo Mobile et Virgin Mobile.

Pour obtenir une ligne de téléphone, prenez contact avec le service clientèle de l'opérateur qui dessert votre municipalité. Vous pouvez aussi vous rendre à un comptoir de service, muni de votre pièce d'identité, de votre passeport ou d'un visa. Vous pourrez ainsi vous procurer un téléphone et annuaire téléphonique dans un délai de 48 heures. On vous demandera probablement de verser un dépôt avant la mise en service de votre ligne téléphonique.

Le tarif d'abonnement mensuel, permettant d'effectuer un nombre illimité d'appels locaux, est généralement très abordable. Il existe toute une gamme de forfaits à partir de 20 \$ CA et allant jusqu'à 120 \$ CA par mois. Ces forfaits comprennent généralement un nombre illimité de minutes d'appels selon leur montant. Les contrats de service sont d'une durée de 12 à 36 mois.

Les fonctions de base telles que l'affichage du numéro de téléphone, la messagerie vocale, les SMS, les appels en attente ainsi que les renvois d'appels sont inclus. Ceux-ci peuvent aussi être ajoutés pour un montant variable, selon l'opérateur. Les forfaits les moins chers font souvent payer les appels entrants. Il y a aussi des options d'appels illimités à des horaires précis le soir et en fin de semaine. Ces options sont disponibles pour des montants variant entre 20 et 50 \$ CA supplémentaires par mois, selon le forfait. Vous pouvez également opter pour des cartes prépayées qui vous permettent de réapprovisionner votre compte pour téléphoner.

Les opérateurs de services Internet fournissent aussi des forfaits selon vos besoins et vos moyens. Les options et les tarifs varient. Les forfaits d'accès illimité sont les plus conseillés. Les tarifs se situent aux alentours de 50 à 80 \$ CA par mois. Vous pourrez bénéficier de tarifs avantageux si vous souhaitez vous abonner pour des périodes prolongées. Des forfaits combinés sont aussi disponibles, incluant la téléphonie, la télévision et Internet.



## Liens utiles

**Distributel :**  
[www.distributel.ca](http://www.distributel.ca)

**Bell mobilité :**  
[www.bell.ca](http://www.bell.ca)

**Fido :**  
[www.fido.ca](http://www.fido.ca)

**Koodo mobile :**  
[www.koodomobile.com](http://www.koodomobile.com)

**Rogers :**  
[www.rogers.com](http://www.rogers.com)

**Solo Mobile :**  
[www.solomobile.ca](http://www.solomobile.ca)

**Telus mobility :**  
[www.telus.com](http://www.telus.com)

**Vidéotron :**  
[www.videotron.com](http://www.videotron.com)

**Virgin Mobile :**  
[www.virginmobile.ca](http://www.virginmobile.ca)

# Vie pratique

| L'eau, l'électricité, le chauffage...



## L'eau

La fourniture d'eau est incluse dans le loyer de base. L'eau est tarifée selon une base forfaitaire, soit à travers la taxe municipale ou la taxe d'eau.

## L'électricité

Au Québec, comme dans le reste du pays, le courant électrique est de 110 volts pour une fréquence de 60 hertz (cycles). L'électricité est fournie par Hydro Québec. Les frais sont réajustés le 1<sup>er</sup> mars de chaque année.

Les prises électriques sont de type américain, c'est-à-dire, avec deux broches planes parallèles et une broche ronde. Pensez à acheter des adaptateurs une fois sur place si vous déménagez avec vos appareils électroménagers.



## Chauffage / climatisation

La plupart des logements disposent d'un système de chauffage fonctionnant à partir de gaz, de fuel ou d'électricité dans le cas des appartements.

De nombreux logements sont également équipés d'un climatiseur, mais il est vivement conseillé d'installer un humidificateur d'air une fois installé.



## Sécurité

Il est conseillé d'équiper votre logement d'un système d'alarme, surtout s'il s'agit d'une maison. Néanmoins, Québec demeure l'une des villes canadiennes avec le plus faible taux de criminalité.

## Poste

Pour trouver le bureau de poste le plus proche de votre domicile, utilisez l'outil dédié de Postes Canada :

[www.canadapost.ca](http://www.canadapost.ca)



## Météo

L'été québécois est généralement très chaud, particulièrement de juin à août. Les températures commencent à baisser à partir de septembre. De décembre à février, les températures varient entre 0 °C à - 5 °C malgré des journées plutôt ensoleillées. Le climat doux revient ensuite en mars et avril.



Intéressé(e) ? Cliquez sur cette page pour nous contacter.

**guide de l'expatrié**





guide de l'expatrié



*L'aventure continue...*

*...retrouvez les autres destinations  
du guide de l'expatrié  
en cliquant sur le logo ci-dessous :*



**expat.com**

 **expat.com** © 2017 • Marque déposée

#### **Mise en garde**

Malgré notre attention et nos mises à jour permanentes, certaines informations dans ce guide peuvent être dépassées depuis la rédaction des articles. Il vous appartient donc de vous renseigner auprès des sites officiels afin de disposer des dernières mises à jour en vigueur. Expat.com ne pourra en aucun cas être tenu responsable des désagréments occasionnés.

#### **Textes et photographies**

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle contenues dans ce guide, par quelque procédé que ce soit et sans le consentement express de l'auteur ou du photographe est strictement interdit (art. L122-4 du code de la propriété Intellectuelle).



# Annexe A

Liste des pays dont les ressortissants ont besoin d'une Autorisation de Voyage Électronique (AVE) pour voyager au Québec

## A - B

Allemagne  
Andorre  
Antigua-et-Barbuda  
Australie  
Autriche  
Bahamas  
Barbade  
Belgique  
Brunéi

## C - G

Chili  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Grèce

## H - L

Hongrie  
Îles Salomon  
Irlande  
Islande  
Italie  
Japon  
Lettonie, République de  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg

## M - P

Malte  
Monaco  
Norvège  
Nouvelle-Zélande  
Papouasie-Nouvelle-Guinée  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal

## R - S

République tchèque  
République de Corée  
Royaume Uni et territoires d'outre-mer (Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Île Pitcairn, Îles Caïmans, Îles Malouines, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Sainte-Hélène, Saint-Marin, Samoa)  
Singapour  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse



# Annexe B

Liste des professions soumises à un ordre professionnel au Québec

## A

Acupuncteur  
Administrateur agréé  
Agronome  
Architecte  
Arpenteur-géomètre  
Audiologiste  
Audioprothésiste  
Avocat

## C - D

Chimiste  
Chiropraticien  
Comptable agréé  
Comptable en management  
accrédité  
Comptable général licencié  
Conseiller d'orientation  
Conseiller en ressources  
humaines et en relations  
industrielles agréé

Dentiste  
Denturologiste  
Diététiste

## I - E

Infirmière et infirmier  
Infirmière et infirmier  
auxiliaire  
Ingénieur  
Ingénieur forestier  
Inhalothérapeute  
Interprète agréé  
Ergothérapeute  
Évaluateur agréé

## M - P

Médecin  
Médecin vétérinaire  
Notaire

Opticien d'ordonnances  
Optométriste  
Orthophoniste  
Pharmacien  
Physiothérapeute  
Podiatre  
Psychoéducateur  
Psychologue

## S - T

Sage-femme  
Technicien dentaire  
Technologiste médical  
Technologue en radiologie  
Technologue Professionnel  
Terminologue agréé  
Thérapeute en réadaptation  
physique  
Thérapeute conjugal et  
familial



**expat.com**

Le réseau social des expatriés

*Vous souhaitez  
une belle aventure !*

**guide de l'expatrié**